

**COMPTE RENDU DE
L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE
ET EXTRAORDINAIRE
DU 3 JUIN 2021**

Le jeudi 3 juin 2021, à 15 heures,

l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire Annuelle et Extraordinaire de la Société s'est tenue exceptionnellement à huis clos, compte tenu de la crise sanitaire du Covid, 19 à 51100 REIMS – 5, Place Général Gouraud, sur la convocation du Conseil d'Administration, seuls les membres du Bureau étaient présents.

Les Actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance, au titre de ces Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Assemblée Générale Extraordinaire, représentaient :

- 6.794.491 actions ayant droit de vote, sur les 8.885.537 actions ayant droit de vote, pour 8.937.085 actions composant le capital social
- et 13.277.463 voix, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle comme en Assemblée Générale Extraordinaire.

Les quorums à atteindre étaient respectivement de 1.777.108 actions pour l'Assemblée Générale Ordinaire et de 2.221.385 actions pour l'Assemblée Générale Extraordinaire.

○ **Présentation des Résultats 2020**

Paul-François VRANKEN – Franck DELVAL

○ **Lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et de ses annexes**

Maître Francesco BETTI

○ **Lecture du Rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'Entreprise**

Maître Francesco BETTI

○ **Lecture du Rapport spécial concernant le programme de rachat d'actions de la Société**

Maître Francesco BETTI

○ **Lecture des Rapports des Commissaires aux Comptes**

- Rapport sur les comptes consolidés
- Rapport sur les comptes annuels
- Rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales
- Rapports spéciaux

Maître Francesco BETTI

○ **Lecture et vote des résolutions**

Maître Francesco BETTI

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

PREMIERE RESOLUTION :

- *Approbation du bilan et des comptes sociaux de la société VRANKEN-POMMERY MONOPOLE pour l'exercice social clos le 31 décembre 2020,*
⇒ Bénéfice net de 1. 532.802,42 €.
- *Quitus de son mandat au Conseil d'Administration*

Cette résolution est adoptée par 13.276.863 voix pour, contre 600 abstentions.

DEUXIEME RESOLUTION :

- *Approbation du bilan et des comptes consolidés du Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE pour l'exercice social clos le 31 décembre 2020*
⇒ Résultat net de l'ensemble consolidé de 323 K€.
⇒ Résultat net de l'ensemble consolidé (part du Groupe) de 235 K€.

Cette résolution est adoptée par 13.276.839 voix pour contre 24 voix contre et 600 abstentions.

TROISIEME RESOLUTION :

- *Affectation du bénéfice de l'exercice social clos le 31 décembre 2020*
- | | |
|--|-----------------|
| Bénéfice social | 1.532.802,42 €. |
| augmenté du report à nouveau antérieur de : | 78.876.810,83 € |
| | ----- |
| | 80.409.613,25 € |
| - à la réserve spéciale œuvres d'art, à hauteur de : | 50.047,70 € |
| - au compte de report à nouveau, à hauteur de : | 80.359.565,55 € |

Au titre des exercices	Dividende global	Dividende par action	Montant éligible par action à l'abattement de 40 % (*) (article 158-3 du CGI)
2017	7.149.668 €	0,80 €	0,80 €
2018	7.149.668 €	0,80 €	0,80 €
2019	-	-	-

(*) Abattement de 40% ouvert aux seuls dividendes distribués à des personnes physiques résidentes fiscales en France.

Cette résolution est adoptée par 13.277.241 voix pour contre 222 voix contre.

QUATRIEME RESOLUTION :

- *Approbation des conventions réglementées visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce*

Cette résolution est adoptée par 13.276.649 voix pour contre 814 voix contre.

CINQUIEME RESOLUTION :

- *Approbation du montant des amortissements excédentaires et autres amortissements et des charges et dépenses non déductibles des résultats imposables de la Société*

Montant des charges et dépenses non déductibles des résultats imposables	345.956 €
Montant total de l'imposition qu'ils représentent environ	96.868 €

Cette résolution est adoptée par 13.276.839 voix pour contre 624 voix contre.

SIXIEME RÉOLUTION :

- *Programme de rachat d'actions*

⇒ Mettre fin au programme de rachat en cours décidé par l'Assemblée Générale du 4 Juin 2020

⇒ Autoriser le Conseil d'Administration à procéder à des achats en bourse d'actions de la Société pour des objectifs précis

Le Prix maximum d'achat par action ne pourra dépasser 37,5 €, hors frais, compte tenu de l'évolution du cours

Le Conseil d'Administration pourra ajuster le prix d'achat susvisé en cas de modification de la valeur nominale de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, de division ou de regroupement d'actions, d'amortissement ou réduction de capital, de distribution de réserves ou autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action

Le nombre d'actions susceptibles d'être détenues ne pourra excéder 10 % du capital, soit 893.708 actions

En considération des 53.804 actions auto-détenues au 22 mars 2021, le nombre maximum d'actions que VRANKEN-POMMERY MONOPOLE serait susceptible d'acquérir est de 786.100 actions pour un maximum de 29.578.750 €

Les actions pourront être achetées par tout moyen,

Pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, en vue d'assurer l'exécution de la présente délégation

Durée : 18 mois à compter de la présente Assemblée

Cette résolution est adoptée par 12.974.889 voix pour contre 302.574 voix contre.

SEPTIÈME RÉOLUTION :

- *Renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Mailys VRANKEN*

Jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2024 sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2023

Cette résolution est adoptée par 13.101.913 voix pour contre 175.550 voix contre.

HUITIEME RESOLUTION :

- *Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Michel FORET*

Jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2024 sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2023

Cette résolution est adoptée par 13.276.323 voix pour contre 8 voix contre et 1.132 abstentions.

NEUVIEME RESOLUTION :

- *Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce pour l'exercice 2020*

Approbation du montant global des rémunérations et des avantages de toute nature versés ou attribués par la Société au Président Directeur Général, au Directeur Général Délégué et aux Membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution est adoptée par 13.276.649 voix pour contre 624 voix contre et 190 abstentions.

DIXIEME RESOLUTION :

- *Approbation des éléments de la rémunération versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à Monsieur Paul-François VRANKEN, Président Directeur Général*

Rémunérations versées au cours ou attribuées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à Monsieur Paul-François VRANKEN, Président Directeur Général, (telles que présentées dans le Rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'Entreprise).

Cette résolution est adoptée par 13.101.099 voix pour contre 176.174 voix contre et 190 abstentions.

ONZIEME RESOLUTION :

- *Approbation des éléments de la rémunération versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à Monsieur Hervé LADOUCE, Directeur Général Délégué*

Rémunérations versées au cours ou attribuées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à Monsieur Hervé LADOUCE, Directeur Général Délégué, (telles que présentées dans le Rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'Entreprise).

Cette résolution est adoptée par 13.101.099 voix pour contre 176.174 voix contre et 190 abstentions.

DOUZIEME RESOLUTION :

- *Approbation de la politique de rémunération des Dirigeants mandataires sociaux pour l'exercice 2021*

Politique de rémunération des Dirigeants mandataires sociaux pour l'exercice 2021 (telle que présentée dans le Rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'Entreprise).

Cette résolution est adoptée par 13.101.099 voix pour contre 176.174 voix contre et 190 abstentions.

TREIZIÈME RÉSOLUTION :

- *Approbation de la politique de rémunération des Administrateurs pour l'exercice 2021*

Politique de rémunération des Administrateurs pour l'exercice 2021 (telle que présentée dans le Rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'Entreprise).

Cette résolution est adoptée par 13.276.649 voix pour contre 624 voix contre et 190 abstentions.

QUATORZIÈME RÉSOLUTION :

- *Pouvoirs en vue des formalités*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des 13.277.463 voix présentes ou représentées.

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

QUINZIÈME RÉSOLUTION :

- *Mise en harmonie avec la législation en vigueur de l'article 25 des statuts*

Proposition de permettre la convocation des actionnaires aux Assemblées Générales par voie électronique et de modifier en conséquence l'article 25 des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des 13.277.463 voix présentes ou représentées.

SEIZIÈME RÉSOLUTION :

- *Mise en harmonie avec la législation en vigueur de l'article 27 des statuts*

Proposition de permettre aux Actionnaires, sur décision du Conseil d'Administration, de recourir au formulaire de demande d'admission, de procuration ou de vote à distance sous format électronique et de modifier en conséquence l'article 27 des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des 13.277.463 voix présentes ou représentées.

DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION

- *Mise en harmonie avec la législation en vigueur de l'article 30 des statuts*

Proposition de permettre la convocation des Actionnaires aux Assemblées Générales Ordinaires par voie électronique et de modifier en conséquence l'article 30 des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des 13.277.463 voix présentes ou représentées.

DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION

- *Mise en harmonie avec la législation en vigueur de l'article 31 des statuts*

Proposition de permettre la convocation des Actionnaires aux Assemblées Générales Extraordinaire par voie électronique et de modifier en conséquence l'article 31 des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des 13.277.463 voix présentes ou représentées.

DIX-NEUVIÈME RÉSOLUTION

- *Augmentation de capital social, dans la limite de 3% dudit capital, réservée aux salariés de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription, avec délégation de compétence, de décision et de pouvoirs de réalisation donnée au Conseil d'Administration,*

Prix de souscription par action ne pouvant être :

- supérieur à la moyenne des cours cotés des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration fixant la date d'ouverture de la souscription,
- inférieur de plus de 20% à cette moyenne ou 30 % sous certaines conditions prévues par la loi

Durée : 26 mois à compter de la présente Assemblée

Cette résolution est rejetée par 12.960.098 voix contre, contre 317.365 voix pour.

VINGTIEME RESOLUTION

- *Délégation de compétence, de décision et de pouvoirs de réalisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières de la Société pouvant donner accès immédiatement ou à terme, au capital social et ce, pour un maximum en nominal de 240.000.000 d'Euros*

Durée : 26 mois à compter de la présente Assemblée

Le montant de 240.000.000 d'Euros couvre l'ensemble des délégations prévues aux 20^{ème}, 21^{ème} et 22^{ème} résolutions

Cette résolution est adoptée par 13.101.512 voix pour contre 175.951 voix contre.

VINGT-ET-UNIEME RESOLUTION

- *Délégation de compétence, de décision et de pouvoirs de réalisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières de la Société pouvant donner accès immédiatement ou à terme, au capital social et ce, pour un maximum en nominal de 240.000.000 d'Euros*

Durée : 26 mois à compter de la présente Assemblée

Le montant de 240.000.000 d'Euros couvre l'ensemble des délégations prévues aux 20^{ème}, 21^{ème} et 22^{ème} résolutions.

Cette résolution est adoptée par 12.860.322 voix pour contre 176.167 voix contre et 240.974 abstentions.

VINGT-DEUXIEME RESOLUTION

- *Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter, par une offre par placement privé, le nombre de titres à émettre en cas d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, sans droit préférentiel de souscription et ce, pour un montant maximum en nominal de 240.000.000 d'Euros.*

Durée : 26 mois à compter de la présente Assemblée

Le montant de 240.000.000 d'Euros couvre l'ensemble des délégations prévues aux 20^{ème}, 21^{ème} et 22^{ème} résolutions

Cette résolution est adoptée par 12.860.322 voix pour contre 176.767 voix contre et 240.374 abstentions.

VINGT-TROISIEME RESOLUTION

- *Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec ou sans droit préférentiel de souscription, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale et ce, dans la limite de 15 % de ladite émission.*

Durée : 26 mois à compter de la présente Assemblée.

Cette résolution est adoptée par 13.101.512 voix pour contre 175.951 voix contre.

VINGT-QUATRIEME RESOLUTION

- *Délégation de compétence, de décision et de pouvoirs de réalisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission, de fusion ou d'apport et ce, pour un maximum en nominal de 240.000.000 d'Euros*

Durée : 26 mois à compter de la présente Assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des 13.277.463 voix présentes ou représentées.

VINGT-CINQUIEME RESOLUTION

- *Pouvoirs au Conseil d'Administration d'imputer sur les paiements afférents aux augmentations de capital susvisées les frais, droits et honoraires occasionnés par lesdites augmentations de capital et de prélever également sur ces sommes le complément de réserve légale*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des 13.277.463 voix présentes ou représentées.

VINGT-SIXIEME RESOLUTION

- *Autorisation au Conseil d'Administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions ordinaires existantes ou à émettre au profit de catégories de bénéficiaires choisis par le Conseil d'Administration parmi les membres du personnel salarié et/ou les mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées (sociétés-mères ou filiales)*
 - fixation du pourcentage maximal du capital pouvant être attribué à 1% du capital au jour de l'attribution,
 - détermination de la durée minimale de la période d'acquisition (1 an)
 - et détermination de la durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires (2 ans)

Durée : 38 mois à compter de la présente Assemblée.

Cette résolution est adoptée par 12.973.880 voix pour contre 302.983 voix contre et 600 abstentions.

VINGT-SEPTIEME RESOLUTION

- *Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à la réduction du capital social par annulation d'actions propres détenues par la Société*

Durée : 18 mois à compter de la présente Assemblée

Cette résolution est adoptée par 13.275.543 voix pour contre 1.920 voix contre.

VINGT-HUITIEME RESOLUTION

- *Adoption de la qualité de société à mission*

Cette résolution est adoptée par 13.275.353 voix pour contre 2.110 abstentions.

VINGT-NEUVIEME RESOLUTION

- *Définition de la Raison d'être de la Société*

Promouvoir la plus grande qualité des Champagnes et vins produits partout dans le Monde, tout en mobilisant l'écosystème dans lequel la Société évolue (son Groupe, collaborateurs, partenaires, clients, actionnaires), pour la protection de l'environnement et de la biodiversité, le développement durable et la préservation de l'identité des terroirs et de la spécificité et de la qualité de leurs produits.

Cette résolution est adoptée par 13.275.353 voix pour contre 2.110 abstentions.

TRENTIEME RESOLUTION

- *Définition de la mission et des objectifs pour l'accomplissement de la raison d'être*

Développement durable / Conversion bio / Limiter l'impact sur l'environnement / Privilégier l'usage des énergies renouvelables / Déchets / Biodiversité / Patrimoine naturel - historique / Terroirs, fondement humain, écosystème, qualité produits / Promouvoir ces valeurs auprès de son Groupe, collaborateurs, partenaires, clients, actionnaires.

Vérification par un OTI de l'exécution des Objectifs.

Cette résolution est adoptée par 13.275.353 voix pour contre 2.110 abstentions.

TRENTE-ET-UNIEME RESOLUTION

- *Modification de l'article 3 des statuts pour y inscrire la raison d'être de la Société et sa mission*

Mise à jour de la rédaction de l'objet social (Article 3 des statuts) par l'ajout d'un point **3.2 – Raison d'être - Mission - Objectifs**

La « Mission » est entendue comme englobant la Raison d'être et les Objectifs de la Société tels que décrits ci-après.

Cette résolution est adoptée par 13.275.353 voix pour contre 2.110 abstentions.

TRENTE-DEUXIEME RESOLUTION

- *Règles relatives au Comité de Mission et création d'un titre VII et d'un article 42*

Afin de suivre l'accomplissement de la mission, la Société doit disposer d'un organe dédié, à savoir, un Comité de Mission.

Ajout d'un TITRE VII et d'un article 42 aux statuts définissant la nomination des membres dudit Comité, la durée de leurs mandats, leurs missions et pouvoirs et le fonctionnement du Comité.

Cette résolution est adoptée par 13.275.345 voix pour contre 8 voix contre et 2.110 abstentions.

TRENTE-TROISIEME RESOLUTION

- *Pouvoirs en vue des formalités*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des 13.277.463 voix présentes ou représentées.